

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2026/034

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération du conseil municipal n°2026DAD019 du 8 avril 2026 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Monsieur le Maire ;

VU la décision n°2018-072 en date du 14 novembre 2018 autorisant la signature d'une convention d'occupation au bénéfice de Monsieur Sébastien RAJAUT pour la location d'une parcelle BM n°36 lieu-dit le « Thot » à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

CONSIDERANT la volonté de Madame Aurélia TRETON de poursuivre l'exploitation pour le compte de l'indivision, suite au décès de Monsieur Sébastien RAJAUT survenu le 13 octobre 2025, de l'enseigne « Chez Néné » pour les activités de la vente ambulante d'articles de pêche, appâts, articles de loisirs, vente à emporter de boissons non alcoolisées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'établissement d'une convention d'occupation au bénéfice de Madame Aurélia TRETON, pour la poursuite de l'exploitation de l'indivision de l'enseigne « Chez Néné », demeurant 18 rue des Nasses – 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE, pour la location d'une parcelle de terre correspondant à l'emprise de la construction existante (lot 4) sur le parcelle cadastrée BM n°36 (lieu-dit « Le Thot ») à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 2 : Cette convention prendra effet pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.



Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,
Le mercredi 20 mai 2026

Le Maire
Olivier NOGUES

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en préfecture le 26 MAI 2026
Et publication le 26 MAI 2026